

**EUROMOBILIARE INTERNATIONAL FUND
SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE**

En abrégé « EUROFUNDLUX »

10-12, Avenue Pasteur
L - 2310 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B 82461
(la « **SICAV** »)

AVIS AUX ACTIONNAIRES DES COMPARTIMENTS:

Eurofundlux – Convertible Bond (le “Compartiment absorbé”)

Eurofundlux – Obiettivo 2017 (à renommer Eurofundlux – Euro Sustainable Corporate Bond ESG) (le “Compartiment absorbant”)

Il est porté à la connaissance des actionnaires des compartiments mentionnés ci-dessus que la fusion entre les compartiments et les modifications suivantes ont été décidées par le Conseil d'Administration en date du 1 Août 2019.

Le Conseil d'Administration a pris en compte avec diligence les développements récents de la valeur nette d'inventaire, de l'exposition des coûts, des transactions, des souscriptions et de rachats et du portefeuille d'investissements, ainsi que la date d'échéance des Compartiments, le cas échéant. À la suite de cet examen approfondi et diligent, le Conseil d'administration de la SICAV a décidé de procéder, conformément à l'article 23 des statuts de la SICAV, à la fusion d'un compartiment existant avec un autre compartiment existant en considération des éléments suivants: (i) la rationalisation économique en vue de faire bénéficier les investisseurs d'économie d'échelle; et (ii) la rationalisation de la gamme des produits d'investissement. Il apparaît nécessaire de dissoudre sans liquidation le Compartiment absorbé en transférant tous ses actifs et passifs vers le Compartiment absorbant, au sens de l'article 1 (20) a) de la loi du 17 décembre 2010 sur les organismes de placement collectif (la « **Fusion** »).

La Fusion sera réalisée conformément au chapitre 8 de la loi du 17 décembre 2010 sur les organismes de placement collectif telle que modifiée.

La Fusion réalisée sera la suivante : le Compartiment *Eurofundlux – Convertible Bond* sera absorbé par le compartiment *Eurofundlux – Obiettivo 2017 (à renommer Eurofundlux – Euro Sustainable Corporate Bond ESG)*.

Le Compartiment absorbé transférera ses actifs et passifs au Compartiment absorbant.

Les actions détenues par les actionnaires du Compartiment absorbé seront échangées contre l'émission de nouvelles actions par le Compartiment absorbant (les “**Actions**”) à la date d'effet de la Fusion.

La Fusion prendra effet en date du 16 Janvier 2020 (« **Date d'Effet** »).

Les actions nouvellement émises par le Compartiment absorbant (ainsi que chaque classe d'actions) confèrent les mêmes droits et obligations que les actions et classes d'actions précédemment émises par le Compartiment absorbé.

Le Compartiment absorbé - classe d'actions B - fusionnera dans le Compartiment absorbant – classe d'actions B n'ayant pas d'investisseur.

Les actions seront échangées à un taux d'échange confirmé par un auditeur indépendant dûment nommé. Aucun paiement en espèces aux actionnaires du Compartiment absorbé n'est envisagé. Le ratio d'échange sera de 1.

La date de la réalisation du ratio d'échange des actions sera le 15 Janvier 2020 ("**Date du Ratio d'Echange**").

Les diverses conditions actuelles pour le Compartiment absorbé et pour le Compartiment absorbant sont les suivantes :

1) Fusion

a) Compartiment absorbé : Eurofundlux – Convertible Bond

Politique d'investissement

Le compartiment vise la croissance graduelle du capital investi à moyen terme.

Les avoirs nets du compartiment sont investis à concurrence de 70% au moins de ses actifs nets en obligations convertibles, warrant-linked bonds et instruments convertibles similaires émis par des émetteurs internationaux.

Le compartiment pourra être investi, jusqu'à concurrence de 30% des ses actifs nets, en titres à revenu fixe et variable, en excluant les droits de conversion et en valeurs mobilières de type actions, equity warrants et certificats de participation, tout en limitant la part de valeurs mobilières de type actions, equity warrants et certificats de participation, à 10% des actifs nets du compartiment.

Dans des conditions normales de marché, le compartiment vise à détenir des titres n'ayant pas un rating inférieur à B-. Le rating des titres se basera sur les ratings des agences de notations disponibles et sur l'analyse de la Société de Gestion pour déterminer la qualité des titres.

Ce rating minimum correspond uniquement à une indication.

Les avoirs nets du compartiment pourront être investis, jusqu'à concurrence de 30% des actifs nets du compartiment en valeurs mobilières de type obligataire ainsi qu'en instruments du marché monétaires émis par des émetteurs ayant leur siège ou qui exercent leur principale activité dans des pays émergents ou par des émetteurs souverains de tels pays (voir chapitre 6 du Prospectus - Facteurs de risques, point 4 Autres facteurs de risque - Marchés émergents).

Le compartiment n'investira pas dans des contingent convertible bonds (« CoCo »), ABS/MBS et/ou dans des instruments de type distressed defaults securities.

En plus des divers types de paiements à taux fixe, les obligations convertibles confèrent au détenteur le droit de convertir ses titres en actions de la société concernée. Les obligations avec warrants peuvent simultanément donner au détenteur le droit au paiement des intérêts et au remboursement ainsi que le droit d'acheter des actions, par exemple, les actions peuvent être acquises en plus de l'obligation en exerçant l'option.

Le compartiment pourra également détenir à titre accessoire des valeurs mobilières, instruments du marché monétaire et/ou en liquidités, constituées notamment de dépôts bancaires auprès d'établissements de crédit et d'instruments du marché monétaire ayant échéance résiduelle inférieure à 12 mois.

Jusqu'à hauteur de 5% de ses actifs nets, le compartiment pourra également investir en parts d'OPCVM et/ou d'autres OPC tels que définis dans le chapitre 5 du Prospectus au point A. intitulé « Limites d'investissement ».

En ce qui concerne les investissements libellés en devises autres que l'Euro, la Société aura la faculté de recourir aux techniques de couverture du risque de change.

Pour la réalisation des objectifs d'investissement objet du présent Compartiment et dans les limites prévues au chapitre 5 intitulé «Limites d'Investissement – Techniques et instruments», le compartiment à la faculté de recourir aux produits dérivés de type «CDS» pour la couverture du risque de crédit ainsi qu'à d'autres produits dérivés dans un but de couverture et d'investissement.

Le Compartiment CONVERTIBLE BOND utilise un benchmark pour le calcul de la commission de performance.

N.B. : Les devises d'investissements peuvent être différentes de la devise de référence du compartiment CONVERTIBLE BOND.

Profil de risque de l'investisseur - type : Le compartiment CONVERTIBLE BOND convient aux investisseurs à la recherche d'un rendement supérieur à celui des produits obligataires en Euro sur un horizon temporaire de 5 ans.

Sous-gestionnaire en investissements

Deutsche Asset Management Investment GmbH,
Mainzer Landstrasse 11-17,
60329 Frankfurt, Germany

Classes d'actions

Classe B

Commission d'émission

actions de la classe B : 0%

Commission de rachat: 0 %

Commission de conversion: maximum 0,5%

Commission de gestion

actions de la classe B: maximum 0,50 % p.a.

Commission de performance

La Société de Gestion recevra une commission de performance pour la classe d'actions B lorsque le rendement du compartiment au cours d'une période de référence dépasse celui enregistré par le benchmark ci-dessous.

Elle sera calculée mensuellement suivant les dispositions du chapitre 14 du Prospectus (à l'exception du taux annuel qui sera celui décrit ci-dessous).

Le taux annuel appliqué est de 30% (2.5% mensuel) de la différence entre la Valeur Nette d'Inventaire de l'action du compartiment et le paramètre de référence.

Paramètres de référence pour le calcul de la Commission de performance : 45% Thomson Reuter Investment Grade Hedged Convertible Bond index en EUR, 45% Thomson Reuter Global

Focus Hedged Convertible Bond index en EUR, 10% Cash EONIA INDEX. L'objectif du compartiment est notamment de surperformer le benchmark, sans que cet objectif soit garanti.

Profil de risque et de rendement: Classe 4.

Frais courants

Actions de la classe B : 0,91%

b) Compartiment absorbant : Eurofundlux – Obiettivo 2017

Politique d'investissement

Le compartiment est de type obligataire et vise à maximiser le rendement total des investissements moyennant un portefeuille diversifié avec un horizon temporaire au 31 décembre 2017.

A partir du 31 décembre 2017 le compartiment sera investi exclusivement en valeurs mobilières de type obligataire, en instruments du marché monétaire et en liquidités, constituées en particulier de dépôts bancaires auprès d'établissements de crédit ayant une échéance résiduelle inférieure à 12 mois.

A partir du 31 décembre 2017 le compartiment aura une duration normalement inférieure à 1 an.

En ce qui concerne les investissements libellés en d'autres devises que l'Euro, la Société a la faculté de recourir aux techniques de couverture du risque de change

Pour la réalisation des objectifs d'investissement objet du présent compartiment et dans les limites prévues au chapitre 5. intitulé «Limites d'Investissement – Techniques et Instruments», l'utilisation de produits dérivés ne se fera pas uniquement dans un but de couverture.

N.B.: Les devises d'investissements peuvent être différentes de la devise de référence du compartiment OBIETTIVO 2017.

Le compartiment OBIETTIVO 2017 n'a pas de benchmark.

Profil de risque de l'investisseur - type: le Compartiment OBIETTIVO 2017 convient aux investisseurs à la recherche d'un rendement supérieur à celui des produits obligataires principalement gouvernementaux à court/moyen terme en Euro.

Gestionnaire en investissements

Euromobiliare Asset Management SGR S.p.A.

Corso Monforte, 34

I-20122 Milan

(Société de Gestion)

Classes d'actions

Classes A, B (la classe A est également disponible via internet en Italie par l'intermédiaire de Credito Emiliano S.p.A. et de Banca Euromobiliare S.p.A.).

Commission d'émission

actions de la classe A : maximum 2%; souscription via internet : 0%

actions de la classe B : 0%

Commission de rachat:

0 %

Commission de conversion: maximum 0,5%

Commission de gestion

- Actions de la classe A : maximum 0,50 % p.a.
- Actions de la classe B : maximum 0,60 % p.a.

Commission de performance

Néant.

Profil de risque et de rendement: Classe 3.

Frais courants

Actions de la classe A : 0,79%

Actions de la classe B : 0,80%

c) La SICAV et sa Société de Gestion veilleront à ce que les commissions de performance acquises dans le Compartiment absorbé jusqu'à la Date d'Effet de la Fusion (définie ci-dessus) soient entièrement attribuées aux anciens actionnaires de ce Compartiment absorbé. En particulier, la fusion n'aura pas d'effet sur les actionnaires du compartiment absorbant en terme de dilution de la performance.

Le Compartiment absorbant appliquera une commission de performance après la Fusion et le changement de sa dénomination et autres caractéristiques tels que décrits au point 2) ci-dessous.

En ce qui concerne l'ensemble des produits à recevoir, il sera transféré au compartiment absorbant.

Le portefeuille du Compartiment absorbé sera aligné sur celui du Compartiment absorbant au cours de la semaine précédant la Date d'Effet de la Fusion (définie ci-dessus). Et le portefeuille du Compartiment absorbant sera modifié à la Date d'Effet de la Fusion tel que décrit au point 2) ci-dessous.

2) Changements du Compartiment absorbant

Les actionnaires de **Eurofundlux – Obiettivo 2017** (le “**Compartiment absorbant**”) et les actionnaires de **Eurofundlux – Convertible Bond** (le “**Compartiment absorbé**”) sont informés qu'à compter de la Date d'Effet de la Fusion, la dénomination, la politique d'investissement, le profil de risque de l'investisseur-type et la commission de performance du Compartiment absorbant, le gestionnaire en investissement du compartiment absorbé seront modifiés, et la commission de gestion pour les actions de la classe A sera augmentée, comme suit:

Dénomination

A compter de la Date d'Effet de la Fusion, le Compartiment Eurofundlux – Obiettivo 2017 changera de dénomination en Eurofundlux – Euro Sustainable Corporate Bond ESG, en accord avec sa nouvelle politique d'investissement.

Politique d'investissement

Le compartiment est de type obligataire et a comme objectif une croissance graduelle du capital investi à moyen terme.

Le compartiment intègre, aux processus d'investissement, des critères de nature environnementale, sociale et de gouvernance sociétaire (« Environmental, Social and Corporate governance factors –

ESG »), dans le but d'identifier des émetteurs capables de générer des résultats durables pour les sociétés en respectant les-dits critères ESG.

Les critères ESG sont analysés à travers une méthodologie développée par la Société de Gestion utilisant une base de données propriétaire qui intègre des informations accessibles au public et/ou fournies par des fournisseurs externes sur la durabilité des sociétés. Les informations collectées contribuent à définir un score ESG pour chaque émetteur inclus dans l'univers d'investissement (le « Score ESG »). Les informations intégrées et leur poids peuvent varier en fonction des thèmes d'investissement, des classes d'actifs et de la philosophie d'investissement.

Le compartiment ne pourra pas investir plus de 10% de ses actifs nets, en valeurs mobilières n'ayant pas un score ESG (le « Score ESG »).

Les avoirs nets du compartiment seront principalement investis, en valeurs mobilières de type obligataire corporate libellées en Euro et/ou en instruments du marché monétaire ayant un rating égal ou supérieur à BBB- (« Investment grade ») jusqu'à concurrence de 100% de ses actifs nets, et dans certaines conditions de marché, temporairement, en liquidités constituées de dépôts bancaires auprès d'établissements de crédit ayant une échéance résiduelle inférieure à 12 mois, en accord avec les règles de diversification applicables.

Les avoirs nets du compartiment pourront être investis, jusqu'à concurrence de 10% des actifs nets du compartiment, en valeurs mobilières de type obligataire et en instruments du marché monétaire ayant un rating inférieur à BBB- (« non investment grade »).

Les avoirs nets du compartiment pourront être investis, jusqu'à concurrence de 10% des actifs nets du compartiment, en valeurs mobilières de type obligataire et en instruments du marché monétaire émis par des émetteurs localisés ou qui exercent leur principale activité dans des pays émergents ou par des émetteurs souverains de tels pays (voir chapitre 6 du Prospectus - Facteur de risques, point 4 Autres facteurs de risque - Marchés émergents).

Jusqu'à concurrence de 10% des actifs nets du compartiment, les avoirs nets du compartiment pourront être investis, en valeurs mobilières de type obligations convertibles, et/ou en contingent convertible bonds (« CoCo »).

Les avoirs nets du compartiment pourront être investis jusqu'à concurrence de 10% de ses actifs nets en valeurs mobilières de type obligataire sans rating (« unrated bonds »).

Le rating moyen du portefeuille sera « investment grade »,

Le compartiment n'investira pas dans des ABS, MBS, CMBS et/ou dans des instruments de type distressed ou default securities.

Jusqu'à hauteur de 10% de ses actifs nets, le compartiment pourra également investir dans des parts d'OPCVM et/ou d'autres OPC, tels que définis dans le chapitre 5 du Prospectus au point A. intitulé « Limites d'investissement », dont les politiques d'investissement sont compatibles avec celles du Compartiment.

En ce qui concerne les investissements libellés en d'autres devises que l'Euro, la Société aura normalement recours aux techniques de couverture du risque de change.

Pour la réalisation des objectifs d'investissement objet du présent compartiment et dans les limites prévues au chapitre 5. intitulé « Limites d'Investissement – Techniques et Instruments », le Compartiment a la faculté de recourir à l'utilisation de produits dérivés de type Options, Forward, Futures sur taux, CDS, CDX et IRS dans un but de couverture et d'investissement.

Le compartiment ne recourra pas à l'utilisation de produits dérivés de type TRS ou autres instruments financiers dérivés ayant les mêmes caractéristiques.

N.B.: Les devises d'investissements peuvent être différentes de la devise de référence du compartiment Euro Sustainable Corporate Bond ESG.

Le paramètre de référence (benchmark) du compartiment est constitué à concurrence de 100% par l'index «ICE BofAML Euro Large Cap Non-Financial Corporate Index» valorisé en EUR.

Profil de risque de l'investisseur - type: Le Compartiment Euro Sustainable Corporate Bond ESG convient aux investisseurs à la recherche d'un rendement supérieur à celui des produits obligataires principalement Corporate à moyen terme en Euro.

Paramètres de référence (benchmark) :

Le benchmark est utilisé pour la construction du portefeuille du compartiment. Des investissements en dehors du benchmark sont possibles et autorisés. L'objectif du compartiment est notamment de surperformer le benchmark, sans que cet objectif soit garanti.

ICE BofAML Euro Large Cap Non-Financial Corporate Index» : Indice représentatif des titres obligataires à forte capitalisation gouvernementaux, quasi-gouvernementaux et corporate émis dans des pays de la zone Euro (EMU) et libellés en EUR, ayant une notation « investment grade», à l'exclusion des émetteurs financiers.

Gestionnaire en investissements

Euromobiliare Asset Management SGR S.p.A.

Corso Monforte, 34

I-20122 Milan

(Société de Gestion)

Classes d'actions

Classes A et B

(la classe A est également disponible via internet en Italie par l'intermédiaire de Credito Emiliano S.p.A. et de Banca Euromobiliare S.p.A.).

Commission d'émission

actions des classes A : maximum 2%; souscription via internet : 0%

actions de la classe B : 0%

Commission de rachat: 0 %

Commission de conversion: maximum 0,5%

Commission de gestion

- Actions de la classe A : la commission de gestion passera de maximum 0,50% p.a. à maximum 1,00 % p.a.
- Actions de la classe B : la commission de gestion restera identique maximum 0,60 % p.a.

Commission de performance

La Société de Gestion recevra une commission de performance annuelle, pour la classe d'actions A égale au 20% calculée sur la performance positive du Compartiment, après déduction de tous les

frais sauf exception de la commission de performance, comparée avec la performance du paramètre de référence (« benchmark») mentionné ci-dessous.

Elle sera calculée chaque jour avec ajustement de la commission en fonction de l'évolution de la performance journalière (positive ou négative), prenant en compte toutes les distributions éventuelles de dividendes, toutes les souscriptions et tous les rachats effectués au cours de l'exercice de référence.

Pour le calcul de la commission de performance, la période de référence est celle qui court entre le dernier jour du calendrier de l'année précédente à celle du calcul et le dernier jour du calendrier de l'année de calcul.

La période de référence pourra débuter, de manière exceptionnelle, à une autre date, en cas de lancement d'une nouvelle classe d'action ou lorsque la méthodologie de calcul est modifiée. Dans ces cas, la période de référence débutera à la date de lancement ou de changement.

En cas de rachat pendant la période de référence la commission de performance, si applicable, sera reconnue et liquidée à la Société de Gestion en une seule fois endéans les 30 jours suivant la fin de l'exercice social.

La commission de performance, si applicable, sera reconnue et liquidée à la Société de Gestion en une seule fois endéans les 30 jours suivant la fin de l'exercice social. Elle sera limitée à un montant non supérieur à 1,5% de la valeur nette d'inventaire totale journalière du compartiment.

Paramètres de référence pour le calcul de la Commission de performance : «ICE BofAML Euro Large Cap Non-Financial Corporate Index»

Profil de risque et de rendement: Classe 3.

Estimation frais courants

Actions de la Classe A : 1,29%

Actions de la Classe B : 0,91%

- En vue d'assurer une mise en place ordonnée de la procédure de Fusion, aucune nouvelle souscription ou conversion d'actions dans le Compartiments absorbé ne sera autorisée si elles sont reçues après le 9 Janvier 2020 à 14:00 heure de Luxembourg.

Des demandes de rachat sans frais peuvent se faire par les actionnaires du Compartiment absorbé et du Compartiment absorbant. La période relative aux demandes de rachat sans frais débutera à la date de notification de l'avis aux actionnaires pour les compartiments concernés par la Fusion, soit le 9 Décembre 2019 et se terminera (5) jours ouvrables à Luxembourg avant la Date du Ratio d'Echange. Lesdites demandes de rachats sans frais devront être faites par écrit (fax, lettre) et réceptionnée par la Société de Gestion ou l'Agent de transfert ou par l'un des Agents placeurs au plus tard le 9 Janvier 2020 à 14:00 heure de Luxembourg, à savoir cinq (5) jours ouvrables avant la Date du Ratio d'Echange.

Les actionnaires du Compartiment absorbé qui n'ont pas demandé le rachat de leurs actions seront considérés comme actionnaire du Compartiment absorbant à compter du 16 Janvier 2020.

Des informations complémentaires sur la Fusion (y compris le prospectus et les informations clés pour les investisseurs (KIIDs)) sont disponibles au siège social de la SICAV. Les

investisseurs sont encouragés à utiliser et à lire le KIID du Compartiment absorbant pour une meilleure compréhension du Compartiment. Les confirmations de la banque dépositaire et les rapports de l'auditeur indépendant relatifs à la Fusion seront disponibles gratuitement au siège social de la SICAV les jours suivant la Date d'Effet de la Fusion pour une durée indéterminée.

Les coûts relatifs à la Fusion seront supportés par la Société de Gestion de la SICAV, Euromobiliare Asset Management SGR S.p.A..

La SICAV et la Société de Gestion vous recommande de consulter votre avocat, votre conseiller fiscal et financier concernant la Fusion ci-dessus afin de vous informer sur toutes les conséquences légales, fiscales ou financières relatives à ladite Fusion en votre qualité d'actionnaire des compartiments concernés.

- Les actionnaires du Compartiment absorbant concernés qui ne sont pas d'accord avec les modifications proposées (mentionnées au point 2 ci-dessus) ont la possibilité de demander le rachat sans frais de leurs actions du 9 Décembre 2019 au 9 Janvier 2020.

Le prospectus et les informations clés pour les investisseurs (KIIDs) mis à jour, peuvent être obtenus sur demande auprès du siège social de la SICAV, de la Société de Gestion ou bien auprès des Agents Placeurs.

Conseil d'Administration de la SICAV